



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°223/2022)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de la Chênaie 125-135 - rue de Verrewinkel.
- Identité du demandeur : Commune d'Uccle - Service de l'Environnement - Monsieur Geoffroy Marinus.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46736-2022 (article 177) : Mettre en place des noues paysagères, des réservoirs à ciel ouvert, des barrages filtrants et des bassins de tamponnement et d'infiltration, prolonger le chemin situé le long du talus de chemin de fer, créer un ouvrage de régulation de la hauteur du plan d'eau existant et abattre plusieurs arbres en fonction du relief préexistant.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : en zone de cimetières, en zone de parcs, en zone verte à haute valeur biologique, en zone de chemin de fer et en zone d'habitation à prédominance résidentielle.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.3 du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)
- application de la prescription particulière 14 du PRAS (autre affectation admise en zone verte)
- application de l'article 188/7 du CoBAT : demande soumise à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000.

L'enquête publique se déroule à partir du **25/11/2022** et jusqu'au **09/12/2022** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFD/1855462).

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 21 décembre 2022** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 21/11/2022.